

Section I. Avis d'Appel d'Offres Ouvert National DNCMP/.3.9./T/2018-2019 pour les Travaux de parachèvement du 4^{ème} Bloc de logements collectifs à KIGOBE-Nord en commune Urbaine de NTAHANGWA

DAON °DNCMP /.....3.9...../T/2018-2019

Date de publication:27/11/2018

Date d'ouverture des offres:29/11/2018

I.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La Société Immobilière Publique (SIP/SM) invite par le présent Appel d' Offres International, les soumissionnaires intéressés excepté ceux qui ont été sanctionnés à présenter leurs offres pour l'exécution des travaux de finissage du 4^{ème} Bloc de logements collectifs à KIGOBE-Nord en commune Urbaine de NTAHANGWA, en Mairie de Bujumbura.

I.2. MAITRE DE L'OUVRAGE

Le marché sera conclu au nom de la Société Immobilière Publique (SIP/SM) qui est le Maitre de l'Ouvrage Délégué.

I.3. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à Six (6) mois calendriers. Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer dans leurs offres un délai plus court.

I.4. NATURE DES TRAVAUX

Les travaux qui seront exécutés en général, comprennent :

- 1 Réfection des revêtements ;
- 2 Réfection du plafond ;
- 3 Réparation des fuites d'eau sur la toiture ;
- 4 Réfection et pose des huisseries ;
- 5 Rafraichissement de la Peintures ;
- 6 Installations des appareils sanitaires ;
- 7 Installations des luminaires électriques et raccordement au réseau existant ;
- 8 Finition de l'évacuation des eaux ;
- 9 Aménagement extérieur.

I.5. COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres se compose des pièces suivantes :

- a) les pièces écrites
 - 1- Section I : Avis d'appel d'offres national (AAO)
 - 2- Section II : Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO)
 - 3- Section III : Critères de qualification et d'évaluation
 - 4- Section IV: Formulaire de soumission
 - 5- Section V: Spécifications techniques et plans
 - 6- Section VI : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
 - 7- Sections VII : Modèles de formulaires et Garantie

b) les pièces dessinées

Ce sont les plans d'exécution sur base desquels a été fait le détail quantitatif

I.6. CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

La participation est ouverte à toute personne morale ou physique justifiant des capacités juridiques, techniques et financières pour exécution du présent marché excepté ceux qui ont été sanctionnés ou qui ont des litiges avec la SIP/sm.

I.7. ALLOTISSEMENT

Le marché est en un seul lot

I.8. NATURE DU MARCHE

Le marché est en **un seul lot**. Le marché à conclure sera global, forfaitaire et non révisable.

I.9. FINANCEMENT ET MONNAIE DU MARCHE

Le marché sera passé en francs Burundi. Le présent marché sera financé par la Société immobilière publique « SIP/SM ».

I.10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté pendant les heures de travail à la Direction de la SIP.

I.11. ACHAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le prix d'achat du dossier d'appel d'offres est fixé à deux cent mille francs burundais (200.000FBU), dont la moitié (100.000 fbu) est à verser au compte n°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom OBR et l'autre moitié (100.000 fbu) au compte N° 1123/025 de la SIP ouvert à la BRB.

8

I.12. REUNION D'INFORMATION ET/OU VISITE DE SITE

Une réunion d'information et une visite du site sera organisée le 16.11./2018 à 10 heures, et le lieu de rencontre est le chantier desdits travaux..

I.13. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

Les offres techniques et financières seront présentées séparément en 2 enveloppes. Ces enveloppes seront alors cachetées et mises dans une enveloppe extérieure. Les plis doivent parvenir par envoi recommandé ou être remis contre reçu à la Direction Générale de la SIP au plus tard le 29.11./2018 avant 10h locales.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **3.000.000 FBU et les chèques certifiés ne sont acceptés.**

I.14. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en séance publique le 29.11. / 2018 à 10 heures 30 min dans la salle des réunions de la SIP en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à cette séance publique d'ouvertures des offres. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès verbal d'ouverture des offres.

I.15. DELAI D'ENGAGEMENT DES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendrier, à compter de la date de l'ouverture des offres.

I.16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire au présent appel d'offres, contactez la Direction Générale de la SIP, sise avenue 18 septembre tous les jours ouvrables de 7h30 à 15 heures 30.

Fait à Bujumbura le,...../...../2018

Le Directeur Général de la SIP

Ir. Innocent NIBIZI

Publique

